

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la fin de l'opération Barkhane comme Opex Question écrite n° 40265

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre des armées au sujet de la fin annoncée de l'opération Barkhane. Le 11 juin 2021, le Président de la République a en effet annoncé que la présence militaire française au Sahel allait être redimensionnée et que Barkhane cesserait d'être une « opération extérieure » selon la terminologie officielle. Or la participation à une OPEX ouvre des droits spécifiques pour les soldats, en matière de pension, de prime, de protection et de suivi en cas de blessure, etc. M. le député craint que les militaires qui pourraient à l'avenir être projetés au Sahel ne soient lésés par rapport à ceux qui l'ont été dans le cadre de Barkhane pour des missions probablement semblables. C'est pourquoi il souhaite qu'elle lui apprenne quelles seront les conséquences précises pour les militaires du changement de statut de l'opération Barkhane.

Texte de la réponse

Le Président de la République a annoncé une transformation de la présence française au Sahel. L'opération Barkhane s'achèvera en 2022 mais la France restera engagée au Sahel. Les forces françaises poursuivront la lutte contre le terrorisme. Le dispositif sera davantage axé sur la coopération opérationnelle avec les forces armées sahéliennes. Il intégrera la force européenne de coalition Takuba, des éléments de réassurance français et des détachements de partenariat opérationnel. À ce stade, les réflexions se poursuivent s'agissant du statut des soldats engagés dans le futur dispositif. Il n'est toutefois pas question que celui-ci soit dégradé par rapport à celui dont bénéficiaient les soldats engagés dans Barkhane. Il offrira ainsi le même niveau de protection et de garantie, compte tenu de la dangerosité des territoires concernés.

Données clés

Auteur: M. Bastien Lachaud

Circonscription: Seine-Saint-Denis (6e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40265 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : Armées Ministère attributaire : Armées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 juillet 2021, page 5666 Réponse publiée au JO le : 12 octobre 2021, page 7549